

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 1^{er} Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 30 délégués (24 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Janvier 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr P. Simon, Mr Lauweryns, Mr Krabal, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Marinel.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

Objet : Réhabilitation des réservoirs à Saint-Gengoulph et Gandelu

N°20170206

Monsieur le Président expose la nécessité de réhabiliter les réservoirs d'eau potable situés à Saint-Gengoulph et Gandelu. Il rappelle que ces opérations sont inscrites au schéma directeur de l'Usesa.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération.

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- DE REALISER les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable à Saint-Gengoulph et Gandelu,

- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

- DE SOLLICITER les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170201-20170206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Marcel CHATELAIN

